

25 mai 2010 (RFO Paris)

Les syndicats pourraient revenir à la charge pour trouver une compensation.

William Kromwell, RFO Paris : En renforçant les conditions d'attribution de l'Indemnité Temporaire de Retraite, l'ITR pour les fonctionnaires d'Etat, le Gvt a mis en place un système dissuasif, montant gelé, condition d'attribution drastique, à la clé il y aurait une économie annuelle de 90 millions d'euros. Plus la délégation de Polynésie, notamment pour venir défendre un système de compensation. En vain, le ministère du Budget l'a clairement dit, il était hors de question de remplacer ce système par un autre. Lors de la préparation de cette réforme, le Ministère du Budget, déjà avait tenté d'introduire une autre réforme, celle des bonifications pour les fonctionnaires : Pour 3 années travaillées, l'agent profitait d'une année de cotisation supplémentaire, mais à l'époque le Parlement avait coupé court à cette réforme. Reste que l'idée est dans l'air. Et si pour le moment il est encore trop tôt pour voir l'impact réel de la réforme des retraites en Outre-mer, les organisations syndicales qui avaient déjà levé ce lièvre à l'époque sont déjà prêtes. »